

le Pacte de la logistique urbaine

ASSISES TERRITORIALES DE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE ET DE L'ALIMENTATION DURABLE

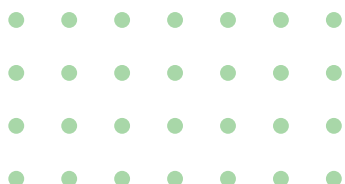


Déclaration de Nantes

Les Assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation durable ont été créées à Montpellier en 2019. A l'occasion de leur deuxième édition à Nantes, les 12 et 13 septembre 2022, les organismes ci-dessous désignés ont choisi d'adopter la **Déclaration de Nantes**, document d'engagement en matière d'agroécologie et d'alimentation durable.

Dans le contexte des crises alimentaires, de la guerre en Ukraine et des alertes répétées des scientifiques sur le dérèglement climatique, l'accès universel à l'alimentation est gravement affecté. C'est pourquoi l'édition 2022 des Assises a retenu pour thème prioritaire « **La prise en compte des changements climatiques et de l'urgence sociale dans les politiques agricoles et alimentaires, afin d'assurer à tous un accès à une alimentation de qualité** ».

En effet, le changement climatique, la pauvreté, la malnutrition, l'instabilité sociale, la gestion non durable des ressources, l'effondrement de la biodiversité et la pollution des milieux se renforcent mutuellement pour former un cercle vicieux que seules des politiques ambitieuses et systémiques peuvent briser.



La Déclaration de Nantes décrit les valeurs partagées des signataires.

Ceux-ci s'engagent à se doter d'une politique territoriale agroécologique et alimentaire, et à mettre en œuvre les plans d'actions qui en découlent. Le suivi, l'évaluation et l'actualisation de ce socle de principes est assuré, notamment entre les différentes éditions des Assises, par un Comité de pilotage, lui-même appuyé d'un Conseil technique et scientifique.

Nous, collectivités et acteurs impliqués dans la définition et la mise en œuvre de politiques agroécologiques et alimentaire locales, déclarons :

- nous engager pour une politique de transition agroécologique et d'alimentation durable multi-niveau, adaptée aux défis des ressources et du changement climatique, et favorable à la réduction des inégalités sociales ;
- nous efforcer de développer localement des politiques transversales et intégrées, qui dépassent le fonctionnement en silos et donnent à l'alimentation toute sa place dans le projet de territoire ;
- porter haut et fort, dans toutes nos politiques et d'autant plus en contexte de crise, les valeurs de solidarité entre les territoires et avec tous les publics.

Pour ce faire, nous nous engageons à :

- considérer les Projets Alimentaires Territoriaux comme principaux outils d'application des politiques agroécologiques et alimentaires, animés par une gouvernance territoriale inclusive permettant l'expression de tous les publics concernés ;
- articuler nos actions avec les initiatives internationales qui traitent de ces enjeux comme la Déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat, le Pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan, la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires, le Barcelona Challenge for Good Food and Climate ;
- établir un bilan biannuel de nos programmes d'actions, en partenariat avec le réseau national des PAT, en vue d'en partager les résultats lors des éditions successives des Assises ;
- partager et diffuser nos expériences pour contribuer à l'élaboration de politiques nationales et identifier les évolutions nécessaires.

Une interpellation sur 4 faisceaux d'action immédiate.

Inquiets de la situation dégradée des conditions d'accès de la population à une alimentation de qualité et du manque d'ambition, de pertinence et de cohérence des politiques nationales agricoles et alimentaires, **les signataires de la Déclaration interpellent le gouvernement et l'Union européenne**. Ils demandent notamment au gouvernement quatre faisceaux d'action immédiate :

- **La priorité à la lutte contre la précarité alimentaire des citoyens les plus fragiles**, dont ils constatent au quotidien qu'elle s'accroît dangereusement sur les territoires. Il y a urgence à faire de la sécurité alimentaire (l'accès à une alimentation suffisante et de qualité), battue en brèche par la crise climatique et par les conséquences de la crise de l'énergie qu'accélère le conflit en Ukraine, un principe central de l'action publique en France, au nom du droit fondamental de chacun.e à manger dignement. Ce principe doit être strictement respectueux de la réglementation environnementale existante.

Outre la mise en place d'outils pour répondre dans l'urgence aux besoins alimentaires de tous les publics et en particulier des publics précaires, au quotidien et en cas d'événements climatiques extrêmes de fréquence et d'intensité croissantes, nous affirmons l'impérieuse nécessité d'élaborer des stratégies de long terme, systémiques, collectives et inclusives afin de garantir un accès à l'alimentation pour tous les publics, dans le cadre d'une gouvernance ouverte et participative.

- **La priorité à la lutte contre la précarité économique des producteurs.** Les efforts de reterritorialisation de l'agriculture doivent être l'opportunité de redistribuer la valeur dans tout le système alimentaire, de manière transparente et équitable, ceci au bénéfice, notamment, des producteurs et des consommateurs les plus précaires.

À cette fin, les revenus des agriculteurs.trices les plus modestes et les plus investis dans des démarches agroécologiques et de valorisation locale de leurs produits, doivent être résolument soutenus par les dispositions de la Politique Agricole Commune (PAC) et les dispositifs nationaux. L'Union Européenne et le gouvernement doivent par ailleurs appuyer les territoires pour structurer le système alimentaire local sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

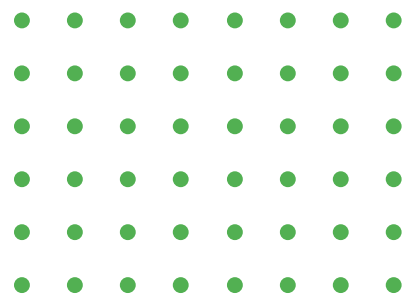
- **La protection et la reconquête du foncier agricole comme premier pilier de la souveraineté et de la résilience alimentaires de nos territoires.** Cet engagement intègre à la fois la protection des terres et des sols, la remobilisation du foncier agricole non exploité et le soutien aux femmes et aux hommes qui produisent notre alimentation tout en respectant la capacité des générations futures à en faire de même. Elle se prolonge par une prise en compte globale du foncier alimentaire : logistique, transformation, distribution, commerces. La mise en œuvre concrète du « zéro artificialisation nette », l'attention accordée aussi bien à l'installation qu'à la consolidation des exploitations, ainsi que l'accès prioritaire aux terres agricoles pour tous les porteurs de projets intégrant dans leurs pratiques la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité doivent ainsi s'imposer comme principes premiers de la politique agricole et alimentaire française.

Nos Projets Alimentaires Territoriaux pourront, en lien avec une politique nationale de soutien à l'agroécologie et d'installation de nouvelles générations d'agriculteurs.trices, porter des actions efficaces de sensibilisation à des modes d'alimentation en phase avec les enjeux de la transition écologique et de la lutte contre le réchauffement climatique. Par la promotion et le développement de modèles justement rémunérateurs, agroécologiquement durables et socialement responsables, ces actions contribueront à transformer notre modèle de production, de distribution et de commercialisation pour une meilleure préservation de la biodiversité, des paysages et des ressources naturelles, mais aussi pour protéger la santé humaine et environnementale. Nous demanderons que les initiatives des collectivités pour lutter contre la spéculation foncière à long terme et l'utilisation de terres agricoles à d'autres fins que nourricières soient accompagnées par le gouvernement : dans ce cadre, une réforme de l'arsenal juridique est à initier, afin de renforcer les outils réglementaires à la disposition des collectivités.

- **L'affirmation de l'alimentation comme un service public et un bien commun, notamment dans le cadre de la restauration scolaire.** C'est dans cet esprit que nous relayons avec force les propositions demandant une exception alimentaire dans le code des marchés publics européens, afin d'y intégrer des critères géographiques.

Les collectivités doivent ainsi pouvoir stimuler les filières les moins dépendantes aux énergies fossiles (de la production à la consommation, en passant par la transformation, le stockage, le transport...) et faciliter leur relocalisation, notamment en ayant la possibilité d'intervenir sur l'approvisionnement des cantines et le développement d'outils de transformation au service du territoire (abattoirs, légumeries, laiteries...). Dans ce cadre, des outils comme les contrats de réciprocité viendront renforcer les coopérations entre territoires ruraux et urbains.

Plus de deux ans après le début de la crise sanitaire, la capacité d'expérimentation et d'amorçage de solutions innovantes des territoires n'est plus à démontrer. Les collectivités occupent aujourd'hui une place centrale dans la gouvernance des systèmes alimentaires, au plus proche des acteurs territoriaux. Ce rôle de coordination doit être reconnu dans le droit et les moyens accordés par l'État, rehaussés à la hauteur des enjeux. Face à l'urgence climatique, écologique et sociale, la meilleure prise en compte des problématiques, besoins et initiatives locales dans l'élaboration des politiques nationales et européennes est plus que jamais nécessaire.



Les signataires de la Déclaration de Nantes

